



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



---

# **GUIDE METHODOLOGIQUE**

**Tutorat  
des professeurs stagiaires en EPS  
2016/2017**

## **I / LES MISSIONS DE L'ENSEIGNANT TUTEUR**

Définir les missions inhérentes au tuteur suppose au préalable d'appréhender le plus finement possible les besoins de l'enseignant stagiaire. Quelles sont ses principales difficultés ? Sont-elles de même nature tout au long de l'année ? Quelles sont les priorités à définir conjointement avec lui ?

Par expérience, même s'il est difficile de lister de façon exhaustive l'ensemble des enjeux à aborder, trois grandes missions apparaissent comme incontournables :

### **➤ L'accueil de l'enseignant stagiaire**

#### *Pourquoi ?*

Le premier besoin de l'enseignant stagiaire est d'être rassuré, entouré et aiguillé dans ses premiers pas au sein de l'établissement d'exercice. Il faut bien comprendre qu'il ne s'agit pas là d'une mince affaire. C'est un monde nouveau qui s'ouvre, avec un nouveau statut, de nouvelles responsabilités, un nouveau rythme de travail... Autant de paramètres qui ne sont pas toujours évidents à appréhender et qui nécessitent un accompagnement visant à dédramatiser cette situation nouvelle et à faciliter l'intégration.

#### *Comment ?*

Etre disponible ET à l'écoute pour optimiser l'accueil de l'enseignant stagiaire.

### **➤ Le suivi de l'enseignant stagiaire**

#### *Pourquoi ?*

La 2<sup>ème</sup> préoccupation du stagiaire, c'est d'être épaulé sur le plan pédagogique : Etre conseillé, échanger, débattre sur la manière d'aborder l'enseignement de l'EPS, discuter des choix opérés, confronter les idées etc...

#### *Comment ?*

2 moyens simples, efficaces et incontournables pour optimiser le suivi de l'enseignant stagiaire :  
Organiser des visites de cours ET élaborer les bilans correspondants.

### **➤ L'accompagnement de l'enseignant stagiaire**

#### *Pourquoi ?*

Dans un troisième temps, l'année de stage doit être l'occasion d'explorer, de découvrir, et d'investir les différents champs professionnels qui se profilent en dehors du contexte de la classe et du cours d'EPS.

#### *Comment ?*

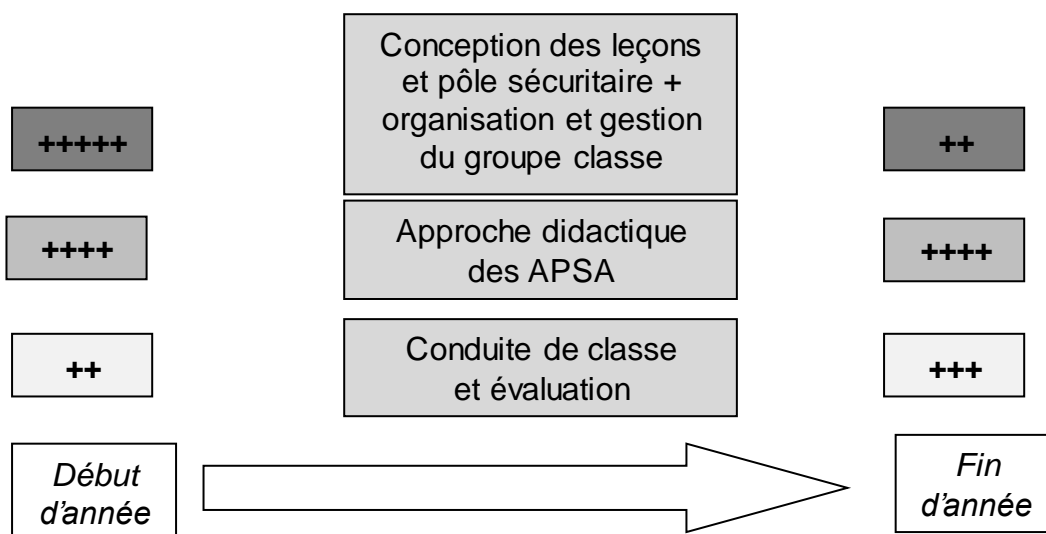
Définir les pistes d'ouverture possibles ET aider à améliorer la connaissance du système éducatif.

## IV/ HIERARCHISATION DES PRIORITES

Trois grandes priorités peuvent être mises en exergue dans la mise en œuvre du tutorat :

- 1/ L'organisation de la séance et le pôle sécuritaire
- 2/ La conduite de classe et l'évaluation
- 3/ L'approche didactique des APSA

L'évolution de ces priorités au regard du déroulement de l'année scolaire peut être schématisée comme suit : Le nombre de croix détermine le degré de guidage du tuteur tout au long de l'année.



### **Une constante :**

L'approche didactique

*...qui doit rester le fil directeur du tutorat tout au long de l'année.*

*(Quel traitement de l'APSA ? Quels choix ? En fonction de quels indicateurs ?)*

### **Une priorité de début de tutorat :**

L'organisation de séance et le pôle sécuritaire

*...qui constituent la priorité dès la prise en charge de l'enseignant stagiaire.*

*(Quelles mises en œuvre ? Quelle structure de séance ? Quelle gestion sécuritaire ?)*

### **Une priorité grandissante au fil du tutorat :**

La conduite de classe et les dispositifs d'évaluation

*...qui constituent une priorité qui s'installe progressivement en cours d'année.*

*(Quelles routines de fonctionnement ? Quelles stratégies d'évaluation ?)*

### **III/ MODALITES D'ORGANISATION DES INTERVENTIONS**

Organiser le suivi efficace de l'enseignant stagiaire constitue la « mission » indispensable assignée au tuteur.

Ce suivi s'articule autour de deux éléments : « visites sur cours » et « bilans ».

#### ✓ **Les VISITES**

Rappelons que le terme visite désigne à la fois celles effectuées par le tuteur dans les cours du stagiaire et celles du stagiaire dans les cours de son tuteur.

L'essentiel est de s'adapter aux besoins particuliers et à l'évolution de chaque stagiaire mais, pour ce qui est de l'organisation annuelle, 3 périodes distinctes peuvent être mises en exergue (*ce fonctionnement est à titre indicatif et non prescriptif*) :

##### **- Trimestre 1**

Rythme : Fréquence élevée des visites (1 à 2 fois par semaine).

Enjeu prioritaire : La prise en charge du groupe classe, l'organisation pédagogique des séances et une organisation sécuritaire garantissant l'intégrité physique et morale des élèves.

##### **- Trimestre 2**

Rythme : Visites régulières (1 fois tous les 15 jours).

Enjeu prioritaire : Le caractère adapté des formes de pratiques (au regard de l'APSA et des élèves), la pertinence et l'adéquation des contenus proposés.

##### **- Trimestre 3**

Rythme : Visites ponctuelles ou sur demande.

Enjeu prioritaire : L'affinement des contenus proposés en fonction des APSA et des caractéristiques des classes.

*La visite du tuteur doit rester un outil de suivi et de progression...*

*Il ne s'agit pas de la confondre avec une démarche de type « inspection ».*

*Par conséquent, il convient de :*

- Dédramatiser la visite, en évitant de trop la ritualiser,*
- Cadrer les objectifs de la visite, en axant les interventions sur le conseil et non pas sur le jugement.*

*L'enjeu réside bien dans le partage d'une expérience professionnelle*

#### **Quelques pistes à suivre :**

- Eviter « l'hyper présence » en cours de visite (savoir s'effacer, prendre du recul, être vigilant à son placement et à ses déplacements)
- Moduler les moments d'observation (visiter sur une séance entière, observer juste une prise en main, se focaliser sur une situation précise...)
- Dans la mesure du possible (sauf problème de sécurité et ou débordements), ne pas intervenir durant la visite

#### ✓ **Les BILANS**

Chaque visite - dans la classe du tuteur comme dans celle du stagiaire - doit être suivie d'un entretien. Celui-ci peut s'organiser immédiatement à la suite de la visite, si l'emploi du temps le permet, ou bien alors s'effectuer de façon différée. Le tuteur est le concepteur de son protocole de bilan, mais il est intéressant voire judicieux de s'inspirer des items utilisés par les formateurs-référents, à savoir :

- Conception de l'enseignement
- Mise en œuvre de l'enseignement
- Organisation du travail en classe.

Quoiqu'il en soit, il convient de **mettre l'accent sur les points positifs identifiés**, et dans le même temps de proposer des pistes de travail, peu nombreuses et ciblées, concernant les éventuels dysfonctionnements et / ou lacunes mis en exergue.

Il peut être utile de formaliser par écrit les points principaux évoqués lors de l'entretien suivant la visite du cours du stagiaire. Tout écrit doit être porté à la connaissance du stagiaire.

#### **IV/ ROUTINES PEDAGOGIQUES ET PISTES D'OUVERTURE POSSIBLES**

##### **1/ Routines pédagogiques sur lesquelles travailler :**

###### **- L'avant séance :**

###### **✓ Principe de préparation :**

Il s'agit de préparer le groupe à la séance qui va suivre, en créant les conditions pour que celui-ci soit dans de bonnes dispositions pour s'investir de façon éclairée et sécuritaire.

###### **✓ Principe de recadrage :**

Il s'agit également lors de l'entame de séance de recadrer le groupe sur les attendus, en termes de comportement mais aussi de contenus d'apprentissage. Il s'agit ici de donner du sens aux propositions pédagogiques à venir.

###### **- Pendant la séance :**

###### **✓ Principe d'enchaînement :**

Alterner les temps de pratique effective et les moments d'échanges avec les élèves demeure un incontournable de la séance d'EPS. Cette alternance ne doit pas être source d'ennui ou de perte de temps inutile. Il s'agit donc de maintenir du rythme et du dynamisme en cours de séance en gérant de façon efficiente les enchaînements entre les temps d'activité motrice et de verbalisation.

###### **✓ Principe de régulation :**

Maintenir l'attention et l'intérêt de tous les élèves demeure un enjeu important du cœur de séance. Cela passe nécessairement par la régulation des contenus proposés, ce qui suppose par voie de conséquence un niveau d'analyse et de réactivité qu'il convient de garder constamment à l'esprit. Ceci peut aussi engendrer une modification du plan initial et nécessiter une adaptation des formes de pratique et/ou des contenus.

###### **- L'après séance :**

###### **✓ Principe de critique :**

La fin de séance se présente comme un moment privilégié de bilan. Il convient ici d'établir en toute objectivité une critique constructive de la séance qui vient de se dérouler. Mettre l'accent sur les temps forts à retenir, mais aussi souligner les manques constatés constituent un réel intérêt pédagogique, aussi bien pour l'enseignant que pour le groupe d'élèves concerné. Donner du sens à ce qui vient de se passer et faire le lien avec ce qui se prépare constituent les premiers fondements d'une attitude réflexive et métacognitive de la part de l'élève.

###### **✓ Principe de projection :**

Le terme de séance constitue également un temps fort permettant aux élèves de se projeter dans les acquisitions futures. Il s'agit ici de mobiliser l'attention de chacun sur les progrès qui restent à faire, mais aussi de proposer une vision succincte et intelligible de la séance ou des séances à venir.

##### **2/ Pistes d'ouverture possibles à envisager :**

Si l'accueil puis le suivi du professeur stagiaire constituent des enjeux de premier ordre, un accompagnement pédagogique plus large semble tout aussi important à mettre en œuvre au cours de cette première année d'enseignement... L'activité de l'enseignant stagiaire ne se résume pas uniquement à son travail en classe, devant élèves. Il va devoir faire face à d'autres situations, inconnues pour lui, et qui représentent néanmoins une part non négligeable de ses nouvelles attributions. Certaines de ces situations sont « facultatives », mais d'autres en revanche s'avèrent incontournables.

###### **. OUVERTURES INCONTOURNABLES :**

Le pack EPS / Les réunions d'A.S / Les conseils d'enseignement / Les conseils de classe / Les réunions de parents / La saisie des notes et/ou la remise des bulletins...

###### **. OUVERTURES FACULTATIVES :**

Le Conseil d'Administration (et Commission Permanente) / Le Conseil de discipline /  
Le C.E.S.C / Le C.H.S...

Pour chacune des situations indiquées ci-dessus, l'enseignant tuteur se doit d'être en mesure d'éclairer le collègue stagiaire. Il lui appartient à la fois d'expliciter les modalités de fonctionnement de ces temps forts spécifiques, mais aussi et surtout de fournir un certain nombre de conseils permettant au stagiaire de s'organiser de façon autonome et lucide.

## **VI/ LE RÔLE DU TUTEUR EN LIEN AVEC L'ESPE**

### **1/ Communiquer rapidement avec le formateur ESPE référent :**

L'enjeu réside dans le fait de cibler le plus tôt dans l'année (dès septembre) si le stagiaire rencontre des difficultés, celles ci peuvent être :

- considérées comme « classiques » pour un professeur stagiaire (contenus peu adaptés, temps longs de transmission de consignes, temps de pratiques insuffisants, etc) et peuvent être solutionnées progressivement dans le cadre de la relation tuteur/stagiaire voire même avec l'équipe pédagogique.
- Considérées comme « importantes et urgentes » (problème de sécurité, absence de cadre, débordements constants des élèves, etc) et doivent être connues du formateur ESPE. Ce dernier estimera s'il est nécessaire de programmer rapidement une visite afin de notamment mettre en place, en coopération avec le tuteur établissement, des objectifs à court terme accompagnés de méthodes précises de travail.

Afin d'assurer un suivi commun, il sera demandé au tuteur établissement de proposer un bilan étape une fois par trimestre et de l'envoyer au formateur ESPE référent.

Ce bilan peut recenser les axes suivants :

- Investissement du stagiaire au sein de l'établissement
- Investissement du stagiaire au sein de l'équipe pédagogique
- Investissement du stagiaire au sein des séances d'EPS
- Les actions mises en place pour progresser (actions du stagiaire, du tuteur ou de l'équipe).

Ici l'investissement renvoie autant à l'attitude du stagiaire qu'à la pertinence de ses propositions.

Ces bilans constituent l'un des moyens garantissant le suivi de l'évolution de l'entrée du stagiaire dans le métier.

### **2/ Communiquer avec l'inspecteur et le chef d'établissement**

Il est important de communiquer régulièrement avec le chef d'établissement pour favoriser l'accompagnement coordonné du stagiaire tout au long de l'année, puis au moment de la rédaction des bilans et des rapports.

Il ne faut pas hésiter, même avant le premier bilan, à faire part à l'inspecteur et au chef d'établissement des difficultés éprouvées par le stagiaire si elles sont importantes. Cette démarche n'a pas vocation à incriminer le stagiaire mais vise à lui proposer l'aide la plus appropriée pour le sortir de ses difficultés. Une alerte peut être déclenchée à tout moment de l'année en cas de problèmes liés à :

- La sécurité des élèves
- Une posture de fonctionnaire défaillante qui perdure
- Des problèmes récurrents de gestion de classe
- Une conduite d'évitement ne permettant pas l'échange professionnel avec le stagiaire

Le tuteur guide la formation du stagiaire, afin de lui permettre, par son expertise d'enseignant, de construire ses propres compétences professionnelles. Il rendra compte du degré d'acquisition de ces compétences en rédigeant un bilan intermédiaire puis un rapport permettant au jury académique d'émettre un avis en fin d'année de stage. Il ne formule pas d'avis (favorable ou défavorable).

Il s'agit d'instaurer la « bonne distance » avec le stagiaire. Cela nécessite d'intégrer l'idée que si le tuteur est un formateur, il est aussi un évaluateur du travail du stagiaire.

Le rôle de tuteur est également formateur pour lui-même, en ce sens qu'il interroge ses propres pratiques et ses choix, bouscule ses routines.

## **VI/ MODALITES D'EVALUATION ET DE TITULARISATION DES STAGIAIRES**

(BO N°13 DU 26 MARS 2015, BO N°17 DU 28 AVRIL 2016)

Les lauréats du CAPEPS ont un service de 8 à 9 heures d'enseignement + 3 heures indivisibles d'AS durant la moitié de l'année scolaire. Ils n'ont pas vocation à se voir confier d'heures supplémentaires.

L'évaluation du stage se fonde sur le référentiel de compétences rénové prévu par l'[arrêté du 1er juillet 2013](#). Ce référentiel détermine les compétences à acquérir par le professeur tout au long de sa carrière et, à un niveau suffisant au titre de l'année de stage. L'outil d'accompagnement à l'entrée dans le métier (consultable sur le BO) permet d'établir un cadre commun de référence entre tous les formateurs. Il a vocation à être transmis aux stagiaires, comme outil d'auto-observation et d'analyse de leur pratique professionnelle au regard du référentiel.

Un jury académique se réunit en fin d'année scolaire. Il se prononce sur le fondement du référentiel de compétences, après avoir pris connaissance des avis suivants :

- 1° L'avis d'un membre des corps d'inspection, établi sur la base d'une grille d'évaluation (consultable sur le BO) et **après consultation du rapport du tuteur**. L'avis peut également résulter d'une inspection;
- 2° L'avis du chef de l'établissement établi sur la base d'une grille d'évaluation (consultable sur le BO);
- 3° L'avis du directeur de l'ESPE prenant en compte d'une part l'engagement dans la formation et d'autre part les compétences acquises par les stagiaires durant cette formation. Cet avis peut s'appuyer sur l'appréciation du tuteur désigné par l'ESPE.

Le jury entend au cours d'un entretien tous les fonctionnaires stagiaires pour lesquels il envisage de ne pas proposer la titularisation. Il établit après délibération la liste des fonctionnaires stagiaires qu'il estime aptes à être titularisés. En cas d'avis défavorable, il le complète par un avis sur l'intérêt, au regard de l'aptitude professionnelle, d'autoriser le stagiaire à effectuer une seconde et dernière année de stage.

Le recteur prononce la titularisation des stagiaires estimés aptes par le jury. Il prolonge d'un an le stage des stagiaires lauréats des concours externes aptes à être titularisés devant justifier d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre chargé de l'éducation qui ne rempliraient pas, à l'issue du stage, cette exigence. La titularisation est prononcée à l'issue de cette prolongation à la condition de détenir le titre ou diplôme requis.

### **LES DOCUMENTS ANNEXES**

---

**ANNEXE 1 : RESUME EXPLICITE DU REFERENTIEL DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES DES METIERS DU PROFESSORAT ET DE L'EDUCATION**

**ANNEXE 2 : ETRE TUTEUR D'UN PROFESSEUR STAGIAIRE**

**ANNEXE 3 : AXES D'OBSERVATION DU TUTEUR**

**ANNEXE 4 : THEMES POSSIBLES DE VISITE**

**ANNEXE 5 : PROPOSITION DE FICHE BILAN DE LA VISITE SUR COURS (TUTEUR ETABLISSEMENT)**

**ANNEXE 6 : FICHE BILAN DE LA VISITE SUR COURS (TUTEUR ESPE, FORMATEUR ACADEMIQUE)**

## RÉFÉRENTIEL DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DES MÉTIERS DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION

### Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

#### → LES PROFESSEURS ET LES PERSONNELS D'ÉDUCATION, ACTEURS DU SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION

##### 1. Faire partager les valeurs de la République

- Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.
- Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

##### 2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

- Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'école, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.
  - Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'école et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.
- > Rechercher la réussite de tous les élèves,  
> Respecter la gratuité, la neutralité philosophique et politique, l'absence de prosélytisme...,  
> Respecter les obligations liées au statut de fonctionnaire et de professeur,  
> Participer aux missions académiques, notamment liées à la mise en œuvre des examens.

#### → LES PROFESSEURS ET LES PERSONNELS D'ÉDUCATION, PEDAGOGUES ET EDUCATEURS AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES

##### 3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

- Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.
- Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.  
> Prendre en compte la progressivité des apprentissages dans la conception de son enseignement.
- Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.

##### 4. Prendre en compte la diversité des élèves

- Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.  
> Repérer les caractéristiques prioritaires des élèves de la classe pour élaborer un projet de classe fonctionnel et choisir le mode d'entrée de chaque cycle d'activité,  
> Repérer les différents profils d'élèves au regard de la compétence attendue retenue pour l'activité support,  
> Proposer des situations d'apprentissages adaptées à ces différents profils d'élèves,  
> Tenir compte des difficultés individuelles en ajustant les variables didactiques.
- Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation des élèves en situation de handicap.
- Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.

##### 5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

- Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.
- Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Participer aux travaux de différents conseils (conseil de classe, conseil pédagogique...), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.
- Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluriprofessionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.

##### 6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques



- Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.
- Eviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.
  - > Respecter les élèves (traitement équitable, bienveillance, utilisation de la sanction avec discernement et dans le respect du droit, confidentialité des informations individuelles...)
- Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.
- Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.
- Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.
  - > Assurer une pratique en toute sécurité, sans mise en danger de l'intégrité physique des élèves (organisation de la classe, choix des situations...)
- Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.
- Respecter et faire respecter le règlement intérieur (y compris lors des déplacements ou sur les installations extérieures).
- Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

### **7. Maîtriser la langue française à des fins de communication**

- Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle (élèves, parents, communauté éducative).
- Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.

### **8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier**

- Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.
- Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.
  - > Aider les élèves à prendre conscience de leur propre appartenance culturelle,
  - > Montrer de l'intérêt et du respect pour les autres cultures,
  - > Faciliter les expériences interculturelles entre élèves, éventuellement en participant à des projets linguistiques pluridisciplinaires.

### **9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier**

- Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.
- Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.
- Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.
- Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.
  - > Participer à la construction d'un espace collaboratif de travail de l'équipe d'EPS,
  - > Utiliser efficacement les outils numériques de l'équipe,
  - > Exploiter les ressources numériques pour concevoir son enseignement.

## **→ LES PROFESSEURS ET LES PERSONNELS D'EDUCATION, ACTEURS DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE**

### **10. Coopérer au sein d'une équipe**

- Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.
  - > Participer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évolution des projets d'EPS et d'AS.
  - > Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets pluridisciplinaires, de projets pédagogiques de classes.
- Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation.
- Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.

### **11. Contribuer à l'action de la communauté éducative**

- Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.
- Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en oeuvre.
- Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.
- Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.
- > Participer aux instances de l'établissement (CA, conseil de discipline etc...),
- > Communiquer les projets de sa discipline auprès de l'ensemble de l'équipe éducative pour une plus grande cohérence éducative,
- > Communiquer au CA les projets, l'évaluation au CCF et le projet d'AS,
- > Travailler en étroite collaboration avec la vie scolaire, l'infirmière, le médecin scolaire.

## 12. Coopérer avec les parents d'élèves

- Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.
- Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.
- Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.

## 13. Coopérer avec les partenaires de l'école

- Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'Etat, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socioéconomiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.
- Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.
- Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.
- > Enrichir son enseignement et/ou son action éducative en coopérant avec des partenaires (sorties scolaires, interventions dans l'établissement),
- > Collaborer à des projets avec les écoles élémentaires, d'autres EPLE et/ou des établissements post-baccalauréat pour assurer la continuité des enseignements,
- > Participer aux liaisons inter cycles.

## 14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

- Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.
- Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.
- Réfléchir sur sa pratique – seul et entre pairs – et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.
- Identifier ses besoins de formation et mettre en oeuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

## Compétences communes à tous les professeurs

### → LES PROFESSEURS, PROFESSIONNELS PORTEURS DE SAVOIRS ET D'UNE CULTURE COMMUNE

#### PI. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

- Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.
- Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.
- Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.
- > Respecter les programmes, la progressivité des compétences attendues et les CMS associées,
- > Offrir un parcours de formation sur l'ensemble du cursus qui renforce les apprentissages,
- > Proposer des cycles d'enseignement différenciés qui respectent les théories de l'apprentissage,
- > Ajuster les contenus d'enseignement aux besoins identifiés des élèves.

## ***P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement***

- Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.  
> Varier les supports de communication pour faciliter les apprentissages.
- Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.
- Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.

## → LES PROFESSEURS, PRATICIENS EXPERTS DES APPRENTISSAGES

### **P3. Construire, mettre en oeuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves**

- Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.
  - Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.
  - Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances.
  - Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.
  - Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.
- > Enseigner en s'appuyant sur les compétences, connaissances, capacités et attitudes des programmes.

### **P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves**

- Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.
  - Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.
  - Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.
  - Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs.
  - Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plates-formes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques.
  - Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.
- > Anticiper le déroulé de la leçon et l'organisation de la classe de façon claire et précise afin :
- d'anticiper les conflits éventuels et les événements inattendus
  - de former des groupes de travail favorisant la participation de tous (au service des apprentissages moteurs).
- > Repérer la pratique réelle de chaque élève.

### **P5. Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves**

- En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages (retenir des critères simples d'observation pour ajuster les contenus de son enseignement).
- Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences (évaluer le potentiel de l'élève pour l'aider à construire un projet de cycle donnant du sens à son travail, à ses progrès et ses efforts).
- Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en oeuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.
- Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'autoévaluation.
  - > Choisir des critères pour l'évaluation sommative en cohérence avec les contenus enseignés,
  - > Expliquer les critères retenus et intégrer l'évaluation dans le processus d'enseignement,
  - > Donner des indicateurs de réussite aux élèves pour les aider à s'auto évaluer.
- Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.
- Incrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.

## ANNEXE 2 ETRE TUTEUR D'UN PROFESSEUR STAGIAIRE

### Se connaître soi et connaître les autres

C'est avant tout bien se connaître pour mieux connaître les autres et en l'occurrence mieux connaître les stagiaires.

*Pour cela, il faudra réfléchir sur ses habitus, sur sa conception du métier. Cela permettra au tuteur de savoir quelles sont ses exigences, mais aussi de les caler par rapport au stagiaire et à ses besoins.*

*Mieux connaître les stagiaires en reconnaissant leurs diversités : parcours antérieur, vécu, niveau, rythme, besoins.*

### Connaître le métier et ses exigences

C'est connaître les compétences requises pour être un véritable professionnel de l'enseignement.

*Il faudra rechercher ce que recouvre le métier d'enseignant, rechercher les actes nécessaires pour remplir au mieux sa mission.*

### Savoir observer et analyser

C'est, par suite, être capable d'observer et d'analyser la pratique de l'autre.

*Il faudra réfléchir à ce qu'il est utile d'observer pour en tirer des conclusions à même de renseigner le stagiaire sur sa pratique.*

### Comment dire ?

C'est aider des enseignants à évoluer, à apprendre au gré de l'expérience et à réfléchir sur leur pratique professionnelle.

*Il sera nécessaire de réfléchir au moyen, à la stratégie à employer pour amener le stagiaire à se poser les bonnes questions et ce de manière durable ; réfléchir à la technique de l'entretien qui sera spécifique compte tenu de l'origine des stagiaires. Il faudra répondre à des besoins exprimés... ou non exprimés en aidant à les formuler, et ne pas oublier que le stagiaire est un collègue.*

### Quoi faire ?

C'est aider à construire des habitudes de travail, des savoirs faire, des méthodes...

*C'est, ici, apporter sa professionnalité : quelles sont les bonnes pistes de réflexion ? Quelles sont les méthodes pour se construire des outils utiles ? Comment et en référence à quoi construit-on des contenus adaptés ? Quelles sont les attitudes possibles devant les élèves...*

**ANNEXE 3  
AXES D'OBSERVATION  
DU TUTEUR**

**LA DISCIPLINE**

Les règles de fonctionnement.  
L'appel.  
Le bruit.  
Autonomie, participation : qui ?  
Sanctions : lesquelles ? Pour qui ?  
Les regroupements : attention, attitude, écoute ?  
Les comportements déviants : Lesquels ?  
Respect du matériel et de sa mise en place.  
Les règles de sécurité ?  
Leur respect.

**ATTITUDE DU PROF**

Maîtrise de la classe, gestion du bruit. Capte l'attention ?  
Gestion des médias : posters, tableau, fiches...  
Observation : mobilité, placement.  
Le langage, la voix, l'élocution.  
La gestuelle : démonstrations ?  
Connaissance des élèves.  
Relation avec les élèves : dialogue, négociations...  
Précision des objectifs.  
Sollicitation, animation, encouragements.  
Suscite le questionnement.  
Contrôle et gère l'imprévu.  
Maîtrise du temps.

**AXES D'OBSERVATION**

**CONTENU DE LA SEANCE**

Prise en compte du public, de son niveau.  
Structure adaptée aux élèves.  
Situations pertinentes.  
Situations clairement énoncées.  
Les réalisations attendues des élèves clairement énoncées ?  
Composition et disposition des groupes.  
Difficultés des élèves, différenciation, transformations.  
Travail de l'élève et évaluation.  
Situation / objectifs  
Les fiches : une aide ?  
Connaissance activité.  
Maîtrise de savoirs faire.

**LE TRAVAIL DES ELEVES**

Le rythme et la durée.  
La quantité et la qualité du travail.  
L'activité des élèves et leurs motivations.  
Quelles consignes et leurs respects.  
Travail individuel et/ou en groupe ?  
Travail libre ?  
Recherche de solutions, répétitions ?  
Nombre d'essais ?  
Moments de fatigue : démotivation.  
Solutions données par le prof ?  
Restitution du travail vers les autres groupes ? Réalisations ?  
Niveaux ?

**ANNEXE 4**  
**THEMES POSSIBLES DE VISITE**

**RESPECT DES CONSIGNES DE SECURITE :**

**Rester « maître de la classe », savoir à tout moment ce qui se passe, où sont les élèves, ce qu'ils font.**  
**EXIGE : ne pas mettre en jeu l'intégrité physique des élèves.**

**1) Connaissance des logiques des activités et traitement scolaire adapté aux élèves :**

*Degré de traitement didactique des APS formulé en pratique scolaire.*

*EPS centrée sur les élèves. La logique interne de l'activité est-elle respectée ?*

*En quoi la leçon est-elle une leçon spécifique EPS ?*

**2) Prise en compte de la spécificité du public :**

*Mode d'entrée adapté.*

*Identification du public et adaptation à celui-ci des choix didactiques, organisationnels, pédagogiques.*

**3) Adéquation des modes de groupement :**

*Comment et pourquoi sont constitués les groupes ? Stratégie contenu – public par rapport à l'activité proposée, par rapport à la classe.*

**4) Pertinence des situations proposées :**

*Y- a-t-il adéquation entre les objectifs poursuivis, le public concerné et les situations proposées ?*

*Les situations correspondent-elles à la réalité des élèves de la classe, à leurs caractéristiques et à la spécificité de l'APS ? Sont-elles significatives d'une pratique scolaire de l'APS ? Sont-elles évolutives ?*

**5) Cohérence entre contenu et évaluation :**

*Les modalités d'évaluation sont-elles prévues ?*

*Y- a-t-il adéquation entre ce qui est enseigné et l'évaluation ?*

*Les élèves sont-ils renseignés sur les modalités d'évaluation ?*

*L'élève a-t-il à sa disposition des critères de réussite simples et concrets ?*

*L'évaluation renseigne-t-elle l'enseignant sur les prestations des élèves ?*

**6) Rapidité de la mise en activité des élèves :**

*Les élèves sont-ils très vite entrés en action ? Dans une activité repérable ?*

*Y a-t-il mise en activité collective de la classe ?*

*EXIGE : moins de 10' après le début de l'heure de cours.*

**7) Quantité de travail des élèves :**

*Le volume de travail effectué compte tenu de l'activité.*

*EXIGE : les élèves doivent au minimum être en activité sur la moitié du temps de cours.*

**8) Qualité de l'engagement des élèves dans la séance :**

*En plus de l'intérêt, de la participation, de la motivation, de l'enthousiasme, il s'agit de l'implication effective des élèves et le degré d'adhésion aux situations proposées.*

*Ont-ils à formuler des projets ? Y- a-t-il interventions des élèves dans la séance ? Quels sont leurs rôles ?*

*Qualité du travail : niveau des prestations, réussite, progrès et transformations.*

*Respect de l'autonomie (4èmes et 3èmes auto organisation ?)*

*Vers le + : élèves associés à leurs prestations, degré de responsabilité accordée = élève acteur.*

*Vers le - : non respect du dispositif et des consignes, transformation anarchique des tâches.*

**9) Déroulement de la séance :**

*Chronologie : le plan de séance est-il construit et respecté ? Les situations prévues ont-elles été réalisées ? Sinon pourquoi ?*

*Remédiation : adaptation aux élèves dans les tâches, réguler.*

*Guidage : multiplier les informations individuelles et collectives pour favoriser la réussite des élèves les meilleurs comme des moins bons.*

**10) Qualité et pertinence des regroupements.**

*Les moments d'intervention sont-ils judicieux ? Quand, pourquoi, comment ? Les élèves sont-ils questionnés et écoutés ?*

*Y-a-t-il un bilan de fait et de nouvelles perspectives envisagées ?*

**11) Qualité de l'expression de l'enseignant :**

*Prestance, présence, enthousiasme, facilité, aisance, clarté, chaleur de la relation.*

*Adaptation du langage au niveau de compréhension de la classe.*

*Placement de l'enseignant pour une écoute aisée des élèves.*

*Attitudes pédagogiques : directif, laxiste, non interventionniste... Modes : prescrit, soutien, dialogue...*

**12) Qualité des consignes :**

*Courtes et adaptées. Précises et pertinentes. Opportunes et variées. Concises et claires.*

**13) Qualité des outils de communication utilisés :**

*S'il y en a, quels médias ont été proposés et les élèves les ont-ils utilisés ? Leur utilité et leur clarté ? Le message passe-t-il ?*

**ANNEXE 5**  
**FICHE BILAN DE LA VISITE DE LECON - TUTEUR ETABLISSEMENT**

LA LECON ET SES CONTENUS	BILAN TUTEUR	RESSENTI STAGIAIRE
PRISE EN MAIN VESTIAIRE APPEL		
MISE EN ACTIVITE ECHAUFFEMENT		
SITUATIONS		
BILAN FIN DE SEANCE		

LA LECON ET SON ORGANISATION	BILAN TUTEUR	RESSENTI STAGIAIRE
TEMPS DE PRATIQUE		
GESTION DU MATERIEL		
GESTION DE LA SECURITE		
RELATION AVEC LES ELEVES		
EXPRESSION PRESTANCE CLARTE		
1 ou 2 axes de travail PRIORITAIRES		